

**Service instructeur**

DSOL - Service insertion et développement local

**Service consulté**

Service juridique

**FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) - AJUSTEMENT DE LA MAQUETTE  
FINANCIÈRE 2018-2020**

Résumé : Le Département du Haut-Rhin bénéficie du Fonds Social Européen (FSE) pour l'insertion depuis plus de 10 ans, ce qui constitue une recette non négligeable pour la collectivité. Elle est ainsi reconnue par les instances étatiques et européennes comme Organisme Intermédiaire pour la programmation FSE 2014-2020 ; en 2018, cela devrait représenter 800 000 € sur les près de 5,3 M€ de crédits d'insertion prévus.

L'administration de ce fonds est conditionnée par un certain nombre de contraintes juridiques et formelles incontournables. Ainsi, ce rapport a pour objet de proposer, au titre de la programmation FSE 2014-2020, la validation d'un ajustement de la maquette financière qui définit les enveloppes destinées au financement des actions d'accompagnement professionnel des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) sur les années 2018, 2019 et 2020.

Les actions réalisées avec le soutien du FSE en 2016 et 2017 ont mis en lumière une inadéquation entre les enveloppes budgétaires dédiées aux différents types d'accompagnements des bénéficiaires du rSa et la situation évolutive du terrain. Les 4 structures attributaires du FSE géré par le Département, ainsi que les Espaces Insertion Nord et Sud, ont fait remonter des besoins légèrement différents de ceux identifiés au moment de l'écriture de la convention FSE initiale en 2014.

Il convient donc de réajuster la répartition entre les items en faveur de l'accompagnement socio-professionnel (appelé « Préparation à l'Emploi et à la Formation - PEF ») qui allie suivi social, levée des freins périphériques et préparation au retour à la formation ou à l'emploi. En effet, les bénéficiaires du rSa cumulent bien souvent des problématiques sociales et professionnelles (mobilité, garde d'enfants, santé ...). L'enveloppe financière dédiée est donc augmentée.

En parallèle, compte tenu également des critères FSE d'éligibilité des bénéficiaires du rSa « entrepreneurs et travailleurs indépendants », il s'avère que les besoins en accompagnement dit « Appui à l'Entreprenariat Individuel – AEI » sont moindres que par le passé. L'enveloppe financière dédiée est donc réduite.

Le montant affecté à l'accompagnement professionnel dit « Accompagnement au Placement à l'Emploi – APE » est globalement stable et fait l'objet d'une réduction minimale.

Il est donc proposé de refondre les lignes budgétaires afin d'être en phase avec les besoins du terrain, le montant global du FSE reste cependant inchangé et s'élève à 800 000 € escomptés par an.

La proposition de maquette financière ajustée s'établit comme suit :

Années	Pour rappel en 2017	2018	2019	2020
Dispositif 1 APE	495 000 €	494 585 €	494 585 €	494 585 €
Dispositif 2 AEI	115 000 €	99 544 €	99 544 €	99 544 €
Dispositif 3 PEF	190 000 €	205 871 €	205 871 €	205 871 €
Total	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €

Les actions d'accompagnement qui feront l'objet d'un cofinancement FSE seront présentées à la Commission Permanente de juillet 2018.

La 10<sup>ème</sup> commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 18 mai 2018.

En conclusion, il est proposé d'approuver la nouvelle maquette financière du Fonds Social Européen pour la période 2018-2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT